

# AGRIPéi 2030

**Agir ensemble pour  
l'agriculture réunionnaise  
de demain**

**39 actions**  
pour un modèle  
agricole réunionnais  
responsable





# Introduction

Le Département est le chef de file en matière agricole, et l'autorité de gestion du Programme Développement Rural (PDRR) 2014-2020. À La Réunion, l'agriculture tient une place importante dans l'économie :



**7 000** exploitations



**15 000** emplois



**400 M€** de valeur ajoutée

Elle est le support d'une industrie agro-alimentaire en plein essor (premier secteur industriel de l'île, croissance de 7 % en 10 ans, 4 000 emplois pour 400 entreprises, 1,2 milliard d'euros de chiffre d'affaire). Depuis février 2018, le Département a piloté, en lien avec l'ensemble de la profession agricole, une réflexion de grande envergure : **AGRIPÉI 2030**, destinée à définir le modèle d'agriculture que nous voulons pour notre territoire.

Elle répond en particulier à deux objectifs principaux :

- 1** ♦ définir une **politique de développement agricole à l'échelle du département** à l'horizon 2030, pour une agriculture performante, solidaire, diversifiée et respectueuse de l'homme et de la nature ;
- 2** ♦ définir un plan d'actions spécifique afin de préparer le **futur Programme de Développement Rural de La Réunion** (PDRR 2021-2027).



La réflexion a été menée dans le cadre d'une large concertation avec la profession agricole et l'ensemble des partenaires (services de l'État, collectivités, chambre d'Agriculture, coopératives et syndicats agricoles, interprofessions, SAFER...) en trois phases successives :

### **FÉV.-DÉC. 2018**

**État des lieux** visant l'analyse du modèle agricole actuel et évaluation des politiques publiques agricoles menées ces 10 dernières années,

### **JANVIER-MAI 2019**

**Identification d'un scénario de développement agricole.** Ce dernier a notamment permis de fixer les principales orientations et les cibles à atteindre par notre agriculture locale à l'horizon 2030.

### **JUIN-SEPT. 2019**

**Élaboration d'un plan d'actions partagé**, qui pourra constituer le socle du prochain Programme de Développement Rural (PDR) 2021-2027 pour La Réunion.



# La trajectoire à l'horizon 2030



AGRIPÉi a posé le principe d'une agriculture :

- ◆ **Familiale et créatrice d'emplois**
- ◆ **Diversifiée** visant l'autonomie alimentaire de l'île
- ◆ **À forte valeur ajoutée**, source de revenu pour nos agriculteurs
- ◆ **Écologique à faible empreinte carbone** et résiliente au changement climatique
- ◆ **Innovante**

Cette orientation globale s'inscrit parfaitement dans la « **TRAJECTOIRE OUTRE-MER 5.0** » lancée par le gouvernement le 8 avril 2019, dans le prolongement du Livre Bleu des Assises de l'Outre-Mer :



**Zéro  
carbone**



**Zéro  
déchet**



**Zéro polluant  
agricole**



**Zéro  
exclusion**



**Zéro  
vulnérabilité**

# Les ambitions chiffrées du Plan AGRIPÉi 2030



## Pour protéger le foncier

- ◆ 2 000 à 3 000 ha de terres en friches remises en culture
- ◆ 50 000 ha de SAU (Surface Agricole Utile) pour respecter et maintenir les objectifs agricoles du SAR (Schéma d'Aménagement Rural)



## Pour augmenter la diversification

- ◆ + 1 000 à 2 000 ha mis en culture pour la diversification végétale
- ◆ + 750 ha de prairies pour les filières animales
- ◆ Maintien du potentiel surfacique de 22 000 ha de canne



## Pour développer les outils de production et l'emploi

- ◆ + 350 à 500 exploitations soit 500 à 1 000 emplois supplémentaires
- ◆ + 9 à 13 % de revenu moyen par exploitation



## Pour préparer et assurer la transition écologique

- ◆ + 400 exploitations engagées dans une démarche BIO
- ◆ + 1 500 ha de surface dédiée à cette démarche



## Pour améliorer le taux de couverture des produits locaux

- ◆ **Pour le frais**  
Filière fruits et légumes : +3 à 13 %, soit 70 à 80 % en 2030  
Viande : +5 %, soit 95 % en 2030
- ◆ **Pour la restauration collective**  
Produits durables et de qualité : +7 %, soit 25 % en 2022  
Bio : + 9,3 %, soit 10 % en 2022

# Le plan d'actions AGRIPÉi 2030

## 5 axes déclinés en actions

### AXE 1 Le foncier et l'aménagement du territoire

- ◆ Mettre en place une **cellule foncière forte** : observatoire du foncier et des systèmes d'exploitation, moyens juridiques, instances de concertation adaptées
- ◆ Considérer la préservation de l'espace agricole comme **fondement de l'aménagement du territoire**
- ◆ Mettre en place des **outils incitatifs et coercitifs** efficaces permettant la préservation du foncier agricole
- ◆ Valoriser **l'agriculture comme outil d'aménagement** du territoire
- ◆ **Préserver les différentes fonctions** de l'agriculture dans l'aménagement du territoire
- ◆ Réaliser des échanges fonciers structurants
- ◆ Rénover/simplifier la **procédure de terres incultes** en l'associant à des outils incitatifs et coercitifs
- ◆ Mettre en œuvre un **plan global de rénovation et création des chemins agricoles** (privés et publics)
- ◆ **Amplifier l'aménagement du foncier** agricole (travaux d'amélioration foncière) par le biais de procédures simplifiées et optimisées



## AXE 2 Le développement de la polyculture et du polyélevage



- ◆ Soutenir et favoriser le **développement des productions agricoles identitaires** et/ou fortement concurrencées par les importations
- ◆ Expérimenter et favoriser l'**émergence de nouvelles filières** et de nouveaux systèmes de production associés
- ◆ Mettre en place **des signes de reconnaissance** valorisant les produits pays,
- ◆ Établir un **rapport gagnant-gagnant entre industriels et planteurs de canne**
- ◆ **Développer des unités de transformation** et la logistique permettant de répondre à la demande locale
- ◆ Assurer une **meilleure régularité de l'offre**
- ◆ Augmenter l'**approvisionnement des produits locaux** dans la commande publique en général, et notamment la restauration collective
- ◆ Favoriser les démarches visant à **rapprocher le producteur et le consommateur**
- ◆ Mettre en place un **plan export ambitieux**
- ◆ Rénover et mettre en cohérence les outils financiers et de contrôle aux frontières

### AXE 3 L'emploi et les systèmes d'exploitation

- ◆ Mettre en place **une politique de retraite et de pré-retraite** agricole
- ◆ **Simplifier les démarches destinées à la transmission** et l'installation d'agriculteurs - garantir des exploitations économiquement viables
- ◆ **Trouver une répartition plus favorable de la chaîne de valeur** au profit de l'agriculteur
- ◆ **Moderniser et mutualiser les moyens** matériels nécessaires à l'exploitation
- ◆ Soutenir la **création et l'animation de groupements d'employeurs**
- ◆ Mettre en place des **dispositifs incitatifs pour l'emploi saisonnier** (maintien des droits au RSA ouverts...)
- ◆ Développer des actions de formation et de **promotion des métiers agricoles** et agro-alimentaires
- ◆ Favoriser la **production d'énergies renouvelables** et mener une expérimentation sur la « canne- énergie »
- ◆ Poursuivre le **développement de l'agritourisme**
- ◆ **Valoriser les différents produits de la canne** (fibre, etc.) et les complémentarités interfilières





## AXE 4 La transition agro-écologique

- ◆ Réduire l'utilisation des produits de santé végétale et animale/ phytopharmaceutiques et renforcer la maîtrise sanitaire des élevages
- ◆ Généraliser le **principe d'économie circulaire aux déchets de l'agriculture** (réduction, collecte, recyclage, valorisation) ou à l'alimentation animale (ex : fourrage)
- ◆ Mettre en œuvre un **plan BIO ambitieux** pour le territoire
- ◆ **Adapter l'agriculture** et ses outils de production aux effets du changement climatique
- ◆ **Assurer une relance rapide des productions** impactées en cas de catastrophe naturelle ou sanitaire
- ◆ **Renforcer la vigilance épidémiologique** de la zone Océan Indien
- ◆ Poursuivre le **développement des grands périmètres irrigués** et l'alimentation en eau collective des Hauts
- ◆ Poursuivre le **développement et la réhabilitation des retenues collinaires**
- ◆ **Rationaliser la ressource en eau** et mettre en place des outils d'amélioration de la qualité de l'eau

## AXE 5 L'information du consommateur

- ◆ **Éduquer la population au « bien manger »** dès le plus jeune âge notamment à travers la restauration collective et l'école
- ◆ **Promouvoir** régulièrement les produits pays
- ◆ **Assurer la transparence de l'information** sur la provenance et le mode de production des produits





*Le Département aux côtés des agriculteurs*